



Chères consœurs, chers confrères,

Lundi 9 octobre 2023, Madame la Ministre Agnès Firmin Le Bodo s'est déplacée à Toulouse dans le but de rencontrer les soignants du CHU de Purpan et les différents Ordres de santé afin de dresser un état des lieux de la santé des professionnels dans un contexte post-crise sanitaire.

Face au manque de soignants et au regard de l'augmentation des violences à leur encontre, un plan de lutte est lancé.

Les mesures phares sont :

- Sensibiliser le public (affiche dans les salles d'attente) et former les soignants à faire face aux situations de violences
- Prévenir les violences et sécuriser l'exercice des professionnels (salariés et libéraux)
- Déclarer les violences et accompagner les victimes

La santé des soignants est au cœur des priorités du ministère de la Santé et de la Prévention. Une atteinte de l'intégrité physique et de la santé mentale des professionnels impacte leur qualité de vie. Il est donc important d'agir à tous les niveaux.

Nous vous rappelons qu'en cas d'agressions physiques, d'injures, de menaces...l'Ordre national des pédicures-podologues vous incite à le signaler sur la plateforme de l'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS) : dgos-onvs.sante.gouv.fr

L'Ordre peut également vous accompagner sur le plan judiciaire et se porter partie civile.

Suite page suivante

1 & 2 **Éditorial**

2 **Décès de M. HUERTAS / Accueil M^{me} LOPEZ / Accueil des nouveaux diplômés**

3 **Calendrier des réunions 2024 / Bilan 2022 / Dépenses prévues 2024**

4 **Pièces à fournir pour un déménagement de cabinet principal et cabinet secondaire**

5 **Mouvements du tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
OCCITANIE

13, impasse
de la Flambère,
bât B1-RDC
31300 TOULOUSE
Tél. 05 34 51 97 74
contact@occitanie.cropp.fr

**Permanences
téléphoniques**

Lundi à Vendredi
8h > 12h30 - 13h > 17h

Directrice de la publication :
Brigitte TARKOWSKI
Rédacteur : Séverine DA CRUZ
Tirage : 1370 exemplaires
ISSN : 2647-4670

Un partenariat avec l'Association MOTS a été renouvelé, des médecins effecteurs spécifiquement formés à la prise en charge des soignants vous répondent, vous écoutent et vous accompagnent en toute confidentialité.

Numéro d'appel 24h / 24 : 0608 282 589

Il est primordial d'appréhender ces violences, de préserver le sens du « relationnel » des métiers de santé et de continuer à les rendre toujours attractifs dans un contexte de pénurie de soignants.

Les secrétaires administratives ainsi que tous les élus du CROPP Occitanie, vous souhaitent une excellente année 2024, aussi riche que 2023 en matière d'évolutions professionnelles !

Bien à toutes et tous,

Brigitte TARKOWSKI

Décès de M. HUERTAS

C'est avec regret que nous avons appris le décès Claude HUERTAS, pédicure-podologue et directeur pédagogique de l'IFPP de Toulouse pendant plus de 30 ans. Il fut très investi localement pour la profession, tant au niveau de la FNP, de l'Ordre et de l'ADP. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille.

ACCUEIL M^{ME} LOPEZ

Le Conseil régional Occitanie est heureux d'accueillir Madame Laura LOPEZ comme nouvelle secrétaire administrative. Aux côtés de Madame Séverine DA CRUZ en poste depuis la création de l'Ordre, elles sont disponibles du lundi au vendredi de 8h à 17h00 en charge des inscriptions, des transferts de dossier, des contrats, des cabinets secondaires...



Pour toute demande spécifique, il est préférable d'envoyer un courrier électronique à contact@occitanie.cropp.fr ou contact2@occitanie.cropp.fr

Accueil des nouveaux diplômés

Le 17 juillet et le 25 octobre dernier, 45 jeunes diplômés pédicures-podologues sont venus prêter serment au Conseil régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues Occitanie.

Diplômés de Toulouse et d'autres régions (Pays-de-la-Loire, Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Espagne) ces échanges ont permis d'établir un lien entre l'institution et les jeunes diplômés.

Il leur a été rappelé les différences entre Ordre, Syndicats, Collège, URPS et les missions de chacun ainsi que les fondamentaux du code de déontologie et leurs devoirs en tant que pédicure-podologue.

A l'issue de cette présentation de l'Ordre, ils se sont engagés solennellement devant leurs pairs, à les respecter oralement par groupe de trois et également par écrit.

Nous leur souhaitons à toutes et à tous, la bienvenue dans la vie d'un professionnel de santé !



CALENDRIER DES RÉUNIONS 2024

Les dates présentées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer

Section des assurances sociales de l'Ordre des pédicures-podologues Occitanie 2023

Lundi 9 octobre

Visites confraternelles 2023

Vendredi 20 octobre
Lundi 6 novembre
Lundi 13 novembre
Lundi 20 novembre

ARS 2023

Jeudi 11 mai (COPIL)

Rencontre Direction PREMFS/IFPP

Lundi 19 juin 2023

ONDPS

23 novembre 2023

Assemblée générale du SPLR et de L'URPS podologues Occitanie 2024

Samedi 27 janvier

Conseils Régionaux 2024

Lundi 11 mars
Jeudi 13 juin
Lundi 16 septembre
Mardi 10 décembre

Chambre disciplinaire de première instance de l'Ordre des pédicures-podologues Occitanie 2023

Mardi 05 septembre

Convocations 2023

Lundi 17 juillet
Lundi 28 août
Mardi 14 novembre
Lundi 04 décembre

Rencontre pluridisciplinaire au Conseil départemental de l'Ordre des médecins 2023

Mardi 14 novembre

Serment professionnel 2023

17 juillet ; 25 octobre et 18 décembre

Association MOTS 2023

Vendredi 17 et samedi 18 novembre à Montpellier

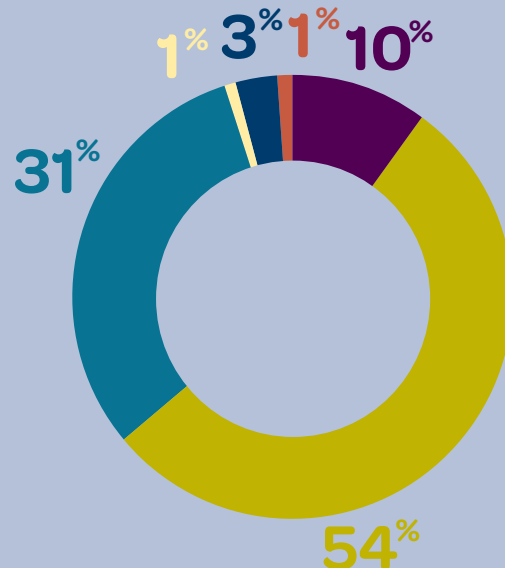
Bureaux 2024 jusqu'aux élections

Lundi 12 février
Lundi 22 avril
Jeudi 16 mai (élections)
Lundi 03 juin
Mardi 16 juillet

Bilan 2022 EN EUROS

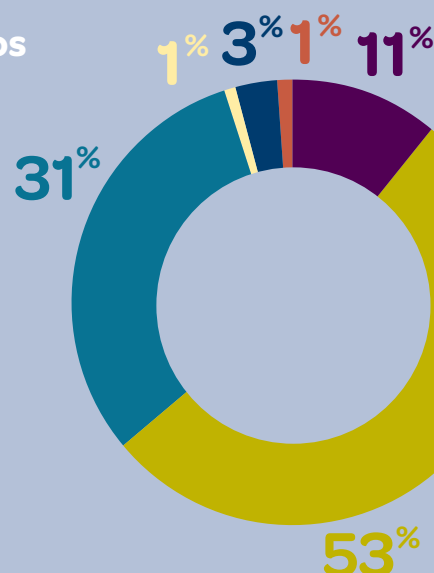
DEPENSES	En euros
LOYERS ET CHARGES	17 032
SALAIRES ET CHARGES	91 575
INDÉMNITÉS ET FRAIS DES CONSEILLERS	53 355
AUTRES CHARGES	2 047
TIMBRES / TÉLÉPHONE	5 352
IMPÔTS ET TAXES	1 622
TOTAL	170 983

RECETTES 2022	En euros
SUBVENTIONS REÇUES	123 148
FACTURATION ONPP ET AUTRES	8 380
TOTAL	131 528



Dépenses prévues 2024 EN EUROS

DEPENSES	En euros
LOYERS ET CHARGES	19 107
SALAIRES ET CHARGES	96 153
INDÉMNITÉS ET FRAIS DES CONSEILLERS	56 550
AUTRES CHARGES	2 660
TIMBRES / TÉLÉPHONE	5 065
IMPÔTS ET TAXES	2 700
TOTAL	182 235



Pièces à fournir pour un déménagement de cabinet principal et cabinet secondaire

Vous déménagez votre cabinet principal ou secondaire ?

Il y a quelques règles à respecter pour que tout se passe au mieux !

Pour le déménagement cabinet principal :

- Le bail professionnel ou l'acte de propriété
- Le projet de plaque professionnelle et des cartes de visite
- Le plan architecte du local en mentionnant l'atelier, la salle de soins, la salle d'attente, les points d'eau, portes et fenêtres.
- L'attestation R.4322-77 (vous la trouverez sur le site de l'ordre ou vous pouvez appeler votre CROPP)
- Contrat DASRI
- Votre RCP pour l'année en cours
- Les factures ou des photos datées, signées et certifiées conformes du matériel de pédicurie et de podologie:

1) Pour les soins instrumentaux :

- fauteuil patient comportant des jambières articulées. La sellerie doit être lavable et adaptée à une désinfection régulière.
- Un siège praticien.
- Un éclairage adapté à la précision des soins.
- Une unité de soins non transportable comportant :
 - Un micromoteur pneumatique ou électrique.
 - Un porte instrument rotatif, autoclavable, comportant une pièce à main droite ou un contre angle et / ou une turbine, avec une instrumentation adaptée et autoclavable (fraises).
 - Un système d'aspiration en cas de soins secs.
- Une instrumentation stérile.
- Un meuble permettant le stockage de l'instrumentation et des produits pharmaceutiques.
- Un autoclave de classe B placé dans un espace dédié à la stérilisation ou la justification d'un recours à une solution d'externalisation consacrée à la stérilisation.

- Un registre de traçabilité de la stérilisation. La traçabilité est complète lorsque le lien entre le patient, les dispositifs médicaux (DM) utilisés et la stérilisation est établie. Un tableur est à votre disposition sur le site de l'ONPP.
- Un emballage agréé, pour les déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés (DASRIA).
- Un collecteur agréé à objets perforants (OP).
- Une poubelle pour les déchets assimilés aux ordures ménagères (DAOM).

2) Pour les soins orthétiques :

- table d'examen ou à défaut un fauteuil patient permettant la position allongée.
- appareil de visualisation des empreintes (podoscope et/ou plateforme de podométrie, outils d'analyse statique et dynamique...).
- Un système de prises d'empreintes.
- Une zone d'analyse de la marche suffisante (4m minimum) ou un tapis de marche ou de course sécurisé.

3) Le laboratoire/atelier

C'est une pièce distincte de la salle de soins, au sein du local professionnel, qui est appropriée pour l'exécution de l'ensemble des appareillages podologiques.

Celle-ci comporte :

- plan de travail adapté aux différentes phases de conception/réalisation des orthèses et autres appareillages podologiques.
- Un banc de ponçage (touret) avec captation et récupération des poussières/particules.
- éclairage adapté à la précision de l'activité.

Pour le déménagement cabinet secondaire :

- Le formulaire de demande (Annexe 1 - A destination des professionnels), à demander à votre CROPP.
- Lettre de motivation
- Acte de propriété, promesse de location ou bail ou compromis de vente avec conditions suspensives
- Liste du matériel meublant salle de soin/consultation, salle d'attente
- Factures ou devis du matériel à l'adresse du cabinet soumis à autorisation
- Plan d'architecte du local indiquant la séparation de l'atelier et la salle de soins, point d'eau, portes et fenêtres
- Attestation R.4322-77 à demander à votre CROPP .
- La copie de votre attestation de Responsabilité Civile Professionnelle
- Contrat DASRI

Pour rappel, la création ou le déplacement d'un cabinet secondaire est soumis à autorisation du Conseil régional ou interrégional dans le ressort duquel se situe l'implantation du cabinet secondaire. La procédure de création d'un cabinet secondaire est règlementée par les dispositions de l'article R.4322-79 du Code de la santé publique, et l'article R.4322-77.

MOUVEMENTS DU TABLEAU du 01/05/2023 AU 20/12/2023

Inscriptions

Nom	Prénom	Dép. Ville	Nom	Prénom	Dép. Ville
AHISSOU	SUZANNE	30 LE GRAU DU ROI	LABORIE	LUCAS	31 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS
ALQUIER	GUILLAUME	30 S ^T GENIES DE MALGOIRES	LAHILLE	JULIE	32 ENDOUFIELLE
ARNAEZ	EMMA	31 MURET	LEGRAND	MARIE	31 TOULOUSE
BAURY	BAPTISTE	31 LABASTIDE BEAUVOIR	LEONARD	PIERRE	12 S ^T GENIES D'OLT ET D'AUBRAC
BLAY	APOLLINE	66 BANYULS SUR MER	MARQUEZ	MANON	32 LOMBEZ
BREMONT	LAURA	82 MAUZAC	MAUREL	ALIENOR	34 VAILHAUGUES
BRUNET	THOMAS	66 CABESTANY	MUSCAT	CHLOE	82 MONTAUBAN
CHURAQUI	ESTELLE	34 MONTPELLIER	OUZRARA	CLEMENTINE	30 SAINT GILLES
DIET	ALEXIS	30 NIMES	PENCHENAT	MAILYS	31 FRONTON
DUHAU	PAULINE	31 CUGNAUX	PORRAS	MAELYS	34 LUNEL VIEL
ESCANDE	CLEMENT	34 LESPIGNAN	ROBERT	ALEXANDRE	66 S ^T CYPRIEN
FERAL	LEA	34 MONTPELLIER	RODRIGUEZ RODA	INES	31 TOULOUSE
FERRET	MAEVA	31 TOULOUSE	SALIDO	LEA	82 MONTAUBAN
GALBARDI	FLORE	65 VIC EN BIGORRE	SANTOS	PHILIPPE	31 TOULOUSE
GUERRIER	EMMA	34 MONTPELLIER	SAVALLE	EMMA	31 MONCAUP
HERVE	AURELIE	31 TOULOUSE	TAVERNIER	ZOE	81 CASTRES
HIVIN	JULES	34 SAUVIAN	TEILHOL	MANON	12 ARGENCES EN AUBRAC
HOELTZEL	SANDRINE	31 BEAUZELLE	TINE	CLEMENCE	11 COURSAN

Reprises d'activité

Nom	Prénom	Dép. Ville	Nom	Prénom	Dép. Ville
BERGUGNAT	LAURENCE	31 TOULOUSE	COLLING	REMY	34 GIGNAC

Transferts du CROPP OCCITANIE vers un autre CROPP-CIROP

Nom	Prénom	Dép. Ville	Vers
ANTOINE	MANON	82 NEGREPELISSE	CROPP HAUTS-DE-FRANCE
BLANC	JULIE	9 MAZERES	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
COMPAN	LISA	31 TOUTENS	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
COTTIN	JULIE	30 PONT SAINT ESPRIT	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
DANIEL	CHABI	31 TOURNEFEUILLE	CIROP CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
DE LA CUZ GARCIA	ADRIAN	34 COURNONSEC	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
DIAS DE OLIVEIRA	JOYCE	31 TOULOUSE	CIROP CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
FORET	YLAN	12 GOUTRENS	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
LAFORE	AURELIE	31 LAGARDE	CIROP CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
LE CORRE	LOIS	31 TOULOUSE	CROPP PAYS DE LA LOIRE
RAVELOSON	LAETITIA	31 PIBRAC	CROPP AUVERGNE-RHONE-ALPES
REYNES	INES	30 NIMES	CIROP CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SAVALLE	EMMA	31 MONCAUP	CIROP CROPP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
SELISE	ANAELLE	31 TOULOUSE	CROPP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
TEULET	MARINE	46 VEYRAS	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE

Transferts d'un autre CROPP vers le CROPP Occitanie

Nom	Prénom	Dép. Ville	Depuis
ALEXANDRE	ANNE-SOPHIE	34 AGDE	CROPP HAUT-DE-FRANCE
ALLEAU	FREDERIC	66 THUIR	CIROP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
AMOUR	NATHALIE	30 UZES	CROPP NORMANDIE
BRISOT	PIERRE LOUIS	31 TOULOUSE	CIROP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
CHEREL	ELONA	31 QUINT FONSEGRIVES	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
DONGIEUX	ELODIE	31 TOULOUSE	CROPP NOUVELLE-AQUITAINE
MONNIN	JULES	31 TOULOUSE	CIROP ILE-DE-FRANCE & OUTRE-MER
OLIVIER-BENARD	MARINE	34 LIGNAN SUR ORB	CIROP PACA & CORSE
TONELLI	MARIANNE	31 TOULOUSE	CROPP PAYS DE LA LOIRE

Cessations d'activité

Nom	Prénom	Dép. Ville	NOM	PRÉNOM	DÉP. VILLE
BAURENS BLOWOW	MARIE-ANNE	32 AUCH	GEYER CARLES	JOHANNA	34 MONTPELLIER
BUXEDA	DIDIER	11 LIMOUX	JOULIA	MARION	34 BESSAN
CAMBRIEL	LENAÏC	11 COURSAN	MAURENS	AMELIE	31 ESCALQUENS
CASSAGNES	BRIGITTE	31 TOULOUSE	NICOD	ANAËLLE	30 LAUDUN L'ARDOISE
DELCLAUX	ERIC	12 RODEZ	MOUSSA	YASSIN	9 SAVERDUN